

Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2022

Le 17 octobre 2022, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son rapport spécial portant sur les établissements publics 2022.

La Cour des comptes a procédé au contrôle de la gestion financière et à l'examen des comptes des dix établissements publics suivants:

- Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel ;
- Caisse de consignation ;
- Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster ;
- Etablissement de radiodiffusion socioculturelle ;
- Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg ;
- Fonds de rénovation de la Vieille Ville ;
- Institut grand-ducal de Luxembourg ;
- Laboratoire national de santé ;
- Office national du remembrement ;
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte.

Le rapport spécial de la Cour, auquel sont jointes les observations des différents établissements publics, est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : www.cour-des-comptes.lu.

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé d'un Président, d'un Vice-président et de trois conseillers qui sont :

Marc Gengler, Président

Patrick Graffé, Vice-président

Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.
